

Rapport de présentation du compte administratif 2015

Le compte administratif est voté

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées

Le compte administratif dégage un résultat

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.

Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget primitif.

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

I – Analyse du compte administratif 2015

A- Fonctionnement

L'effet ciseau en 2015 s'accroît avec une nouveauté : la commune enregistre pour la première fois une diminution de ses recettes de fonctionnement (-0.76%)

1. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des recettes de fonctionnement (mouvements réels) par chapitre budgétaire avec leur taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires et leur part dans le total des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

Libellé	CA 2014	BP + DM 2015	CA 2015	% réalisé	CA 2015/CA 2014	RRF
Dotations, subventions, participations	2 437 063	2 415 665	2 500 963	103,53%	2,62%	24,27%
DGF	2 195 078	2 047 000	2 064 074	100,83%	-5,97%	20,03%
dont:						0,00%
Dotation forfaitaire (art 7411)	1 708 675	1 524 000	1 522 520	99,90%	-10,89%	14,78%
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	251 033	251 000	251 033	100,01%	0,00%	2,44%
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	235 370	272 000	290 521	106,81%	23,43%	2,82%
Participations (art 747)	101 125	184 515	244 917	132,74%	142,19%	2,38%
Compensations fiscales (748)	140 860	184 150	191 972	104,25%	36,29%	1,86%
fiscalité directe	5 902 541	6 018 000	6 120 366	101,70%	3,69%	59,40%
Taxe d'habitation	2 643 337	–	2 748 835	–	3,99%	26,68%
Taxe sur le foncier bâti	3 101 916	–	3 211 142	–	3,52%	31,17%
Taxe sur le foncier non bâti	145 261	–	145 181	–	-0,06%	1,41%
Rôles supplémentaires	12 027	–	15 208	–	26,45%	0,15%
fiscalité indirecte	707 415	660 800	793 372	120,06%	12,15%	7,70%
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	0	0	3 555			0,03%
FPIC (art 7325)	127 069	169 000	204 785	121,17%	61,16%	1,99%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	21 736	21 500	21 465	99,84%	-1,25%	0,21%
Taxe sur l'électricité (art 7351)	232 198	160 000	179 158	111,97%	-22,84%	1,74%
Taxes sur la publicité (art 7368)	0	300	152	50,67%		0,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	313 163	310 000	384 257	123,95%	22,70%	3,73%
Autres recettes d'exploitation	1 335 283	912 690	888 844	97,39%	-33,43%	8,63%
Atténuation de charges (chap 013)	101 382	100 000	116 857	116,86%	15,26%	1,13%
Produits des services (chap 70)	640 401	624 940	629 369	100,71%	-1,72%	6,11%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	74 073	62 500	72 954	116,73%	-1,51%	0,71%
Produits financiers (chap 76)	242	250	198	79,20%	-18,27%	0,00%
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	519 184	125 000	69 466	55,57%	-86,62%	0,67%
TOTAL	10 382 301	10 007 155	10 303 545	102,96%	-0,76%	100,00%

*Hors produits de cession (185 975,10 €)

a) Dotations, subventions et participations

Suite au pacte de stabilité, on constate que la baisse des dotations versées par l'Etat s'est accentuée en 2015 avec une baisse globale de -5.97%. Le montant total de la dotation globale de fonctionnement s'élève ainsi au Compte administratif 2015 à **2 064 074 €** alors qu'il était de **2 195 078 €** au CA 2014. La DGF représente 20.03 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les **participations diverses** sont en hausse en 2015 (244 917 € contre 101 125 € en 2014). Cette hausse s'explique par un versement plus important de la CAF en raison de régularisation portant sur l'année 2014 pour les TAP et la régularisation d'une subvention qui avait été versée à tort au CCAS en 2013.

Les **compensations fiscales** ont été en 2015 également en nette augmentation, puisque ces dernières retrouvent le niveau atteint en 2012.

b) Fiscalité directe

Malgré la stabilité des taux, le produit des contributions directes progresse en 2015 pour atteindre 3.4% (ces recettes représentent 59.40 % des recettes de fonctionnement).

A noter, le coefficient de revalorisation fiscale s'établissait à 0,9% en 2015.

Evolution et répartition des produits d'imposition:

	2013	Evolution 2014/2013	2014	Evolution 2015/2014	2015
Taxe d'habitation	2 592 692	1,95%	2 643 337	3,99%	2 748 835
Taxe sur le foncier bâti	3 039 113	2,07%	3 101 916	3,52%	3 211 142
Taxe sur le foncier non bâti	143 367	1,32%	145 261	-0,06%	145 181
Produit des taxes directes	5 775 172	2,00%	5 890 514	3,64%	6 105 158
Rôles supplémentaires	5 957	101,90%	12 027	26,45%	15 208
Produit des contributions directes	5 781 129	2,10%	5 902 541	3,69%	6 120 366

c) Fiscalité indirecte

Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) poursuit sa « montée en charge » progressive conformément à la loi de finances de 2012. Le montant perçu en 2015 est plus élevé que celui attendu au stade du budget en raison notamment de la fusion de Lorient Agglomération et de la communauté de communes de Plouay.

Ainsi, la commune a perçu 204 784 € au titre du FPIC (169 000 € prévision BP2015) soit une hausse de 77 716 € par rapport au CA 2014.

Les **droits de places** se maintiennent au niveau de 2014 avec 21 465 €.

La **taxe additionnelle sur les droits de mutation** enregistre une nette progression puisque le montant du produit de cette taxe s'établit à 384 257 € en 2015 (313 000 € en 2014) sans atteindre encore le niveau de 2012 qui s'élevait à 410 000 €.

En revanche, la **taxe sur l'électricité** affiche une diminution d'environ 60 000 € avec 179 158 € de recette au CA 2015 contre 232 000 € en 2014.

Au total, la fiscalité indirecte affichera une progression globale d'environ 86 000 € par rapport à 2014 soit une progression de 12.5%.

Il est à noter que la commune ne perçoit plus d'attribution de compensation en 2015. En effet, le caractère dégressif de la **compensation** versée pour le transfert de la compétence « eau et assainissement » a eu pour conséquence de rendre la commune redevable envers Lorient Agglomération à hauteur de 35 704,38 €.

d) Les autres recettes d'exploitation

Les **produits de gestion** se maintiennent au niveau de 2014 avec 73 000 € de recettes.

Le compte administratif affiche en revanche une légère baisse concernant les **produits de service** conformément aux prévisions budgétaires avec 629 370 €. Cette baisse bien que modérée s'installe progressivement depuis 2013.

	2012	2013	2014	2015
Produits des services (chap 70)	687 126	697 776	640 401	629 370
<i>Evolution n-1</i>		1,55%	- 8,22%	- 1,72%

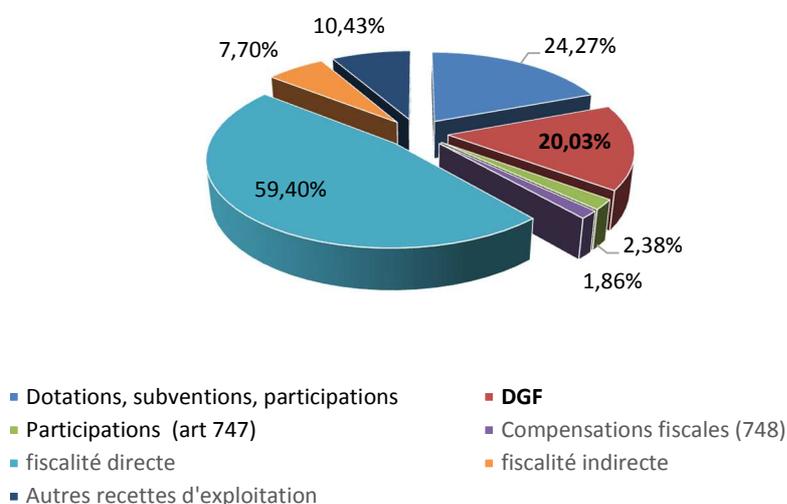
Les **produits exceptionnels**, après avoir connus une hausse « exceptionnelle » en 2014 (519 184 €) avec le reversement de la PRE suite au transfert à Lorient Agglomération de la compétence eau et assainissement, se stabilisent pour 2015 à 69 466 € mais cela représente, malgré tout une diminution de 449 718 €.

Au final, le compte administratif 2015 affiche une nette diminution des recettes d'exploitation (888 845 € contre 1 335 283 en 2014) qui s'explique principalement par une diminution des remboursements au titre de la PRE)

Conclusion

Malgré un dynamisme des bases physiques d'imposition en 2015, le compte administratif 2015 affiche pour la première fois une légère diminution des recettes réelles de fonctionnement (hors produit des cessions) avec 10 303 544 € contre 10 382 301 € en 2014 soit un recul de 0.76 % alors que le CA 2014 affichait encore des recettes en progression avec une évolution de +5.28% par rapport à l'année précédente.

Répartition des charges réelles de fonctionnement



2. Dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2014	BP + DM 2015	CA 2015	% réalisé	CA 2015/CA 2014	RRF
Charges à caractère général (chap 011)	2 232 576	2 492 790	2 248 810	90,21%	0,73%	26,80%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 946 198	4 122 808	4 035 734	97,89%	2,27%	48,10%
Autres charges de gestion courante (art 65)	1 630 669	1 698 925	1 673 903	98,53%	2,65%	19,95%
Atténuation de produits (chap 014)	0	72 700	70 999	97,66%	–	0,85%
Autres reversements : prélèvements art 55 loi SRU (autres art 739)	0	32450	32 444	99,98%	–	0,39%
Attribution de compensation (art 73921)	0	4 250	35 704	840,09%	–	0,43%
Dépenses diverses	0	36 000	2 851	7,92%	–	0,03%
Total des dépenses de gestion courante	7 809 443	8 387 223	8 029 446	95,73%	2,74%	95,70%
Intérêts de la dette (art 66111)	396 612	400 000	363 135	90,78%	-9,22%	4,33%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	4927	0	-3823	–	228,88%	-0,05%
Charges exceptionnelles (chap 67)	89570	2500	1 400	56,00%	-6297,86%	0,02%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 300 552	8 789 723	8 390 158	95,45%	1,07%	100,00%

a) Charges à caractère général : Un maintien au niveau de 2014 malgré des dépenses imprévues et exceptionnelles

Les charges de fonctionnement s'établissent **2 248 810 €** contre 2 232 576 € en 2014 soit une hausse de seulement 16 234€ (**+0.73%**).

Malgré de nombreux imprévus (pannes et sinistres divers)*, la commune est arrivée à maintenir ses charges à caractère général au niveau de 2014 alors même que 2014 était en deçà des résultats 2013 (-2%).

b) Charges de personnel : Une progression maîtrisée des dépenses de personnel

La progression des charges de personnel se stabilise aux environs de **2,27%** (**4 035 734 €** en 2015 contre 3 946 198 € en 2014) et ce, malgré la revalorisation du régime indemnitaire, l'augmentation des cotisations retraites et l'augmentation mécanique des salaires due au glissement vieillesse technicité (GVT).

c) Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante correspondent essentiellement aux subventions versées par la commune.

Ce chapitre affiche une légère hausse (**1 673 903 €** en 2015 contre 1 630 000 € en 2014) en raison notamment de l'augmentation de la subvention versée au CCAS en 2015 (690 000 € contre 570 000 € en 2014 soit une progression de 21.5%). Cette augmentation était justifiée par la prise en charge du chantier nature par le CCAS et la mise en place de l'aide au permis de conduire.

Les subventions versées aux autres organismes (piscine, associations de droit privé) restent stables en 2015.

Concernant les AMG, le montant versé en 2015 est moindre (103 000 € en 2015 contre 161 000 € en 2014) dans la mesure où une subvention exceptionnelle leur avait été versée en 2014.

d) Les atténuations de produits

Les atténuations de produits s'élèvent à 70 999 € en 2015 à cause principalement :

- De la dégressivité de la compensation versée par Lorient agglomération au titre du transfert de la compétence eau et assainissement rendant la commune redevable envers Lorient Agglomération à hauteur de 35 704 € en 2015
- Des pénalités versées au titre de l'article 55 de la loi SRU pour 32 444 € en 2015
- Dégrèvement au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (2 851,00 €)

e) Les charges financières

Malgré le recours à un nouvel emprunt d'1 000 000 €, la charge supportée par la commune au titre du remboursement des intérêts d'emprunt est en diminution puisque les intérêts 2015 s'élèvent à 359 312.18 € (396 612 € en 2014). Cette baisse s'explique par l'important travail de renégociation des emprunts qui a été engagé dès l'annonce de la baisse des taux sur les marchés financiers. Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 955 278.62 €

Conclusion

En 2015, la tendance à la hausse des charges de fonctionnement commence à s'infléchir avec une progression de **1.07 % (8 390 159 €)** contre 4,27% en 2014 (8 300 552 €) et ce, malgré l'augmentation des dépenses imprévues.

B- Investissement

1. Les dépenses d'investissement réalisées en 2015

Les dépenses d'investissements s'élèvent en 2015 à 2 793 253,31 € dont 1 870 462 € au titre de la programmation pluriannuelle d'investissement :

- Achèvement des travaux de rénovation des vestiaires de Prat Foën (190 000 €)
- Création d'un terrain synthétique (805 000 €)
- Travaux de requalification de la Place Le Montagner (612 000 €)
- Etudes et honoraires pour le confortement du Perré et pour la construction d'une nouvelle école (77 000 €)
- Travaux d'enfouissement à Locmaria (160 000 €)
- Reliquat maison des associations (21 000 €)
- Divers reports PPI (5 000 €)

2. Financement de ces investissements

Les investissements réalisés en 2015 ont été financés par :

- **L'épargne nette** à hauteur de 958 107 € environ
- les **ressources propres d'investissement** :

	2012	2013	2014	2015
FCTVA (art 10222)	484 576	473 691	450 135	347 646
Taxes d'urbanisme (art 10223 à 10226)	300 719	192 888	203 337	184 309
Dotations d'équipement des Territoires Ruraux (DETR ex DGE - art. 1341)	35 880	37 500	56 621	10 000
Subventions perçues liées à la PPI (chap 13)	360 633	481 176	154 524	226 710
Produit des amendes de police (1342)	9 982	10 542	12 224	10 140
TOTAL	1 191 790	1 195 797	876 841	778 805

- **Les produits de cessions**

Le produit des cessions s'élève à **185 975.10 €** grâce, principalement à la cession d'une parcelle à Kergroise au Groupe Aiguillon Construction pour un montant de 153 000 € afin d'y réaliser la construction de 22 logements sociaux. Les autres cessions concernent de petites parcelles (souvent qualifiées de « délaissés de voirie »).

A noter qu'en 2015, la vente du matériel obsolète sur un site de vente aux enchères aura permis de récolter près de 4 500 €.

- **L'emprunt**

Comme cela a été annoncé à l'occasion du DOB 2015 et confirmé par le vote du BP 2015, un emprunt de 1 000 000 € a été contracté par la commune auprès de la Société générale à un taux de 2.01%.

Conclusion

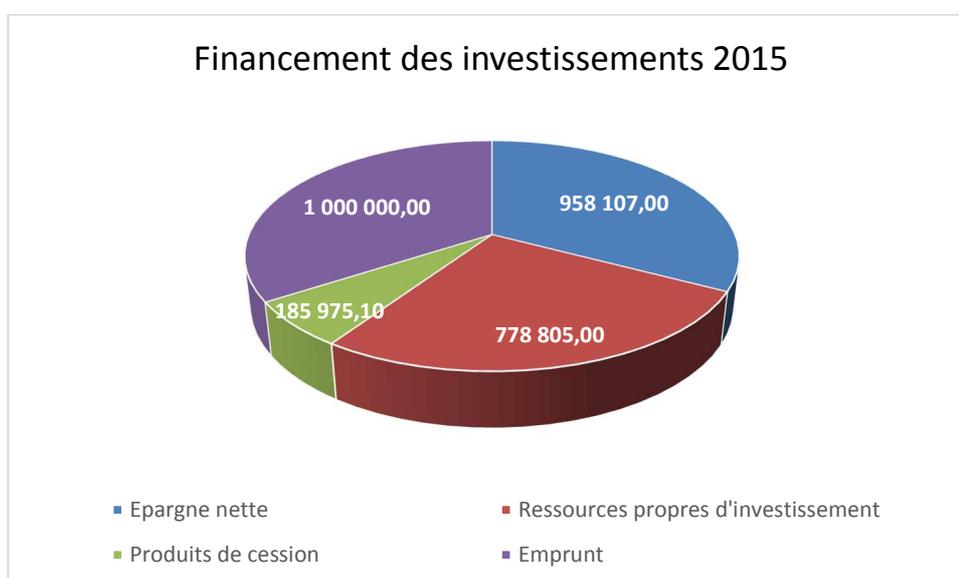
Avec **2 922 887,10€** de recettes d'investissement, la commune a pu financer **2 793 253,31 €** de dépenses d'investissement et clôturer l'exercice avec un résultat positif de **129 633,79 €**. Ce résultat s'ajoute au fond de roulement du début d'exercice de 2 794 594.81 € portant ainsi ce fond à **2 924 228,60 €** à la clôture de l'exercice 2015.

	Recette	dépenses
Epargne nette	958 107,00	
Ressources propres d'investissement	778 805,00	
Produits de cession	185 975,10	
Emprunt	1 000 000,00	
TOTAL	2 922 887,10	2 793 253,31

Résultat de clôture **129 633,79**

Fond de roulement en début d'exercice 2 794 594,81

Fond de roulement à la clôture de l'exercice **2 924 228,60**



II- Présentation des ratios financiers

Population totale INSEE : 10 622

10628

	RATIOS 2014	STRATE 2014	RATIOS 2015
Ratio 1 Dépenses réelles de fonctionnement/population.	EN €		EN €
Dépenses totales de l'exercice (vue d'ensemble)	8 300 552		8 390 159
moins R722 (travaux en régie)	72 502		40 056
Dépenses réelles	8 228 050		8 350 103
Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement sur population	775	1224	786
Contributions directes (73111)	5 902 541		6 120 366
Ratio 2 : Produit des impositions directes / population.	556	516	576
Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement/population			
Recettes totales de l'exercice (vue d'ensemble)	10 482 121		10 489 520
Recettes réelles	10 482 121		10 489 520
Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement /population.	987	1337	987
Ratio 4 : Dépenses d'équipement / population.			
Chapitres 20+21+23 + travaux régie-204	2 420 009		2 833 165
Ratio 4 : Total dépenses équipement /population.	228	457	267
Encours de la dette (capital au 31/12 de l'exercice)	10 119 564		10 192 749
Ratio 5 : Encours de la dette /population.	953	958	959
Dotation globale de fonctionnement (7411+74123+74127)	2 195 078		2 064 074
Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement/ population.	207	227	194
Dépenses de personnel	3 946 198		4 035 734
Ratio 7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,48	0,54	0,48
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal			
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi			
Remboursement annuel de la dépense (en capital)	938 613		926 814
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dépense en capital/les recettes réelles de fonctionnement	0,87	0,98	0,88
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,23	0,24	0,27
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,97	0,72	0,97